

# Rapport public Parcoursup session 2023

Université Clermont Auvergne - Antenne de Vichy - UFR STAPS - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Passerelle Kiné

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Clermont Auvergne - Antenne de Vichy - UFR STAPS - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Passerelle Kiné	Jury par défaut	Tous les candidats	60	1169	175	231	9	5

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

### \* Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

### \* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

### \* Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

\* Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

\* Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS

Les licences en Sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : entraînement sportif**

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : activité physique adaptée et santé**

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : management du sport**

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : éducation et motricité**

**Attendus locaux**

La Commission d'Examen des Vœux (CEV) de l'UFR STAPS de l'UCA s'appuie sur les attendus et critères généraux d'examen des vœux définis nationalement pour traiter l'ensemble des candidatures STAPS. Conformément au document de cadrage publié sur le site de la Conférence Des Doyens et Directeurs de STAPS (<https://c3d-staps.fr/>), chaque dossier est évalué sur 150 points (30 points pour chacun des 5 attendus).

Pour l'admission à la passerelle Kiné STAPS les résultats scolaires et particulièrement les matières scientifiques sont analysés.

## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dans le cadre d'une convention signée avec l'UFR STAPS, l'institut de kinésithérapie de Vichy (IFMK) réserve 15 places pour des étudiants issus de N1 Licence STAPS Passerelle kiné.

Première condition : souhaiter faire STAPS autant que kiné. En effet, en cas d'échec à l'entrée à l'IFMK, si vous avez validé le N1 Licence STAPS Passerelle kiné vous pourrez poursuivre vos études en STAPS et vous bénéficierez d'une deuxième chance pour entrer à l'IFMK à l'issue d'une deuxième année de licence STAPS spécifique. En cas de nouvel échec, vous poursuivrez vos études en niveau 3 pour valider une licence dans la mention STAPS de votre choix. Les étudiants doivent donc être motivés autant pour les disciplines scientifiques que sportives.

Le nombre de places pour la passerelle STAPS-Kiné est de 60. Seuls les 15 meilleurs seront déclarés admis en 1ère année de formation en masso-kinésithérapie à la fin du N1 Licence STAPS Passerelle kiné.

Un candidat peut être accepté en N1 Licence STAPS sans l'être en passerelle STAPS-Kiné. Il est donc fortement recommandé de formuler également un vœu en N1 Licence STAPS.

Les étudiants suivent le cursus classique de N1 Licence STAPS Passerelle kiné à Vichy au 2/3 avec une mineure Réadaptation de 18 crédits (1/3).

Info :

[Licence STAPS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

La formation n'est pas sélective. La Commission d'examen des vœux a ordonné les candidatures.

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

La Commission d'Examen des Vœux recommande aux candidats de lire la fiche ParcoursSup avec attention. Des informations détaillées sur la formation sont également disponibles sur le site de l'Université Clermont Auvergne : <https://www.uca.fr/>

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Attendu 1 : Niveau de compétences scientifiques en 1re et en Term (20%)		Notes des enseignements scientifiques communs (40%) et notes des EDS scientifiques (60%) - Contrôle continu sur 5 trimestres (40%) et épreuves terminales du bac (60%) - Bonus de 2 points max pour les options scientifiques	Essentiel
	Attendu 2 : Niveau de compétences littéraires et argumentaires en 1re et en Term (20%)		Notes des enseignements littéraires communs (60%) et notes des EDS littéraires (40%) - Contrôle continu sur 5 trimestres (40%) et épreuves terminales du bac (60%) - Bonus de 2 points max pour les options littéraires	Essentiel
	Attendu 3 : Niveau de compétences sportives (5%)		Notes de contrôle continu d'EPS - Bonus de 3 points max pour l'option EPS	Très important
	Attendu 5 : Méthodes de travail et autonomie		Les candidats en réorientation doivent indiquer les résultats obtenus dans leurs études supérieures	Important

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Attendu 5 : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS		Fiche avenir : - Méthodes de travail (5,5%) - Autonomie (5,5%) - Capacité à s'investir (3%)	Essentiel
Savoir-être	Attendu 5 : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS		Fiche avenir : Engagement citoyen, esprit d'initiative (3%)	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Attendu 5 : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS		- Fiche avenir : Capacité à réussir (3%) - Le projet de formation motivé du candidat (à déposer dans le dossier Parcoursup) permet d'augmenter ou d'abaisser le score obtenu dans l'attendu 5	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Attendu 3 : Niveau de pratique sportive ou artistique en dehors de l'EPS (15%)		Plus haut niveau de pratique sportive ou artistique dans un cadre scolaire ou extra-scolaire (la réponse à la question 1 du questionnaire spécifique STAPS doit être accompagnée d'une pièce justificative)	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	<p>Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes (20%)</p>		<p>- Plus haut niveau de qualification ou d'engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative (10%) - Plus haut niveau de qualification ou d'expérience d'encadrement (10%) (Les réponses aux questions 2 et 3 du questionnaire spécifique STAPS doivent être accompagnées de leurs pièces justificatives)</p>	<p>Essentiel</p>

**Signature :**

Mathias BERNARD,

Président de l'établissement Université Clermont

Auvergne - Antenne de Vichy - UFR STAPS